

16 JUL. 2012



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES D'ARMOR

23 JUL. 2012

Direction départementale de la
protection des populations

Service prévention des
risques environnementaux

Ploufragan, le 19 mars 2012

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Dénomination du projet :

GUINGAMP COMMUNAUTE a déposé une demande d'autorisation en vue d'exploiter une déchèterie située sur la commune de SAINT-AGATHON, zone d'activités de Kerhollo.

L'autorité environnementale a reçu le présent dossier le 16 janvier 2012.

Depuis le 16 mars 2012, en application de l'article R 122-13 I du code de l'environnement, et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, l'avis est réputé favorable.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire
- d'une publication sur le site internet de la préfecture

Aucune observation
le Maire,
B. HATHON

Pour le Directeur et par délégation,
La chef du secteur administratif,

Jocelyne CLAUDE